

Commission finances et administration générale

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES RESSOURCES INTERNES
DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTROLE DE GESTION

SEANCE PLENIERE DU 28 JUIN 2024

Objet : AFFECTATION DES RESULTATS ET DECISION MODIFICATIVE N°1 2024 - BUDGET ANNEXE DU CENTRE D'ACTION MEDICO-SOCIAL PRECOCE (CAMSP) DE NIMES

Axe : Rendre possible l'atteinte des objectifs en adaptant les ressources aux besoins

Engagement : Préserver durablement les finances du Conseil départemental

FONDEMENTS ET MOTIVATIONS

Fondements juridiques :

- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.3311-1 à L.3313-1, et R. 3311-2 à R. 3313-8,
- VU** le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R. 314-3 et suivants relatifs aux règles de compétence tarifaire et d'établissement des propositions budgétaires,
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médicaux-sociaux,
- VU** la délibération n°03 du Conseil départemental en date du 1er décembre 2023, adoptant le Règlement budgétaire et financier du Conseil départemental,
- VU** la délibération n°81 du Conseil départemental en date du 18 octobre 2018, relative à la constitution de provisions règlementées au budget annexe du CAMSP,
- VU** la délibération n°70 du Conseil départemental en date du 13 novembre 2019, relative à la constitution de provisions 2019 au budget annexe du CAMSP,
- VU** la délibération n°09 du Conseil départemental en date du 15 décembre 2020, relative à la constitution de provisions 2020 au budget annexe du CAMSP,
- VU** la délibération n°03 du Conseil départemental en date du 13 octobre 2023, adoptant le Budget prévisionnel 2024 du Budget annexe du CAMSP dont l'équilibre s'établit, en dépenses et en recettes à 1.110.003,29 € en fonctionnement, et à 12 000,00 € en investissement,
- VU** la délibération n° du Conseil départemental en date du 28 juin 2024, approuvant le Compte administratif 2023 du Budget annexe du CAMSP,

Motivations et opportunité :

Considérant qu'en date du 28 juin 2024, le Conseil départemental a adopté le Compte administratif 2023 du Budget annexe du CAMSP, dont le résultat net de la section d'investissement est égal à 206 896,64 € (excédent), et le résultat net de la section d'exploitation est égal à 177 625,66 € (excédent),

Considérant la nécessité d'affecter l'excédent d'investissement 2023 au Budget 2024 du CAMSP, ainsi qu'une partie de l'excédent d'exploitation 2023,

DISPOSITIF

Vous trouverez ci-dessous le détail par section :

I – Section d'investissement

Le résultat net de la section d'investissement pour 2023 est déterminé comme suit :

Dépenses brutes 2023	0,00
Recettes brutes 2023	3 334,80
Résultat brut 2023 (sous total)	3 334,80
Résultat de 2022 incorporé en 2023	203 561,84
Résultat net de 2023	206 896,64

En recettes d'investissement, il est proposé d'affecter l'intégralité de l'excédent cumulé d'investissement lors de cette Décision modificative, soit 206 896,64 € sur la ligne 001 - Résultat d'investissement cumulé antérieur (excédent).

En dépenses d'investissement, il est proposé, en premier lieu, d'inscrire 202 896,64 € en excédent prévisionnel d'investissement.

Il est proposé, ensuite, d'inscrire des crédits afin de financer d'éventuels investissements liés à la structure du CAMSP. Ces investissements sont reportés depuis plusieurs années, compte tenu des difficultés pour trouver des nouveaux locaux mais des besoins sont référencés en termes de mobilier (nouveaux bureaux, matériel informatique, tablette, etc...). De plus, l'acquisition de matériel médical supplémentaire, pour le médecin directeur est nécessaire.

Par conséquent, il est proposé d'inscrire en dépenses d'investissement :

- 202 896,64 € sur la ligne 003 en excédent prévisionnel d'investissement
- 2 000,00 € sur la ligne 2183 pour du matériel de bureau et matériel informatique
- 2 000,00 € sur la ligne 2184 pour du mobilier

II – Section d'exploitation

Le résultat net de la section d'exploitation pour 2023 est déterminé comme suit :

Dépenses brutes 2023	1 138 538,62
Recettes brutes 2023	1 081 758,60
Résultat comptable d'exploitation 2023 (sous total)	-56 780,02
Résultat de 2021 incorporé en 2023	36 055,11
Résultat de 2022 incorporé en 2023	198 350,57
Résultat net de 2023	177 625,66

Cet excédent s'explique par les résultats de 2021 (36 055,11 €) et 2022 (198 350,11 €) incorporés en 2023 ainsi qu'une part des crédits non reconductibles (CNR) 2023 non dépensés pour la formation (6 920,00 €) et reportés sur l'année 2024.

Ceci étant précisé, il est proposé d'affecter, au budget 2024, 120 170,66 € en recettes sur la ligne 002 - Excédent de fonctionnement.

Quant aux dépenses de fonctionnement, il est proposé d'inscrire 120 170,66 € de dépenses supplémentaires, ventilés comme suit :

GROUPE 1

8 000,00 € de crédits supplémentaires afin de faire face à l'augmentation des charges courantes et achats prévue en 2024 et l'équipement pour l'équipe de tablettes et de téléphones portables pour le développement des visites à domicile :

- 2 000,00 € sur la ligne 6251 Voyages et déplacements
- 2 000,00 € sur la ligne 6262 Frais de télécommunication
- 2 000,00 € sur la ligne 6066 Fournitures médicales
- 2 000,00 € sur la ligne 6288 Autres

GROUPE 2

104 170,66 € de crédits supplémentaires de la manière suivante :

- 87 250,66 € sur la ligne 6215 Personnel affecté à l'établissement pour permettre de répondre aux besoins de personnels, afin de mettre en place des projets innovants de prise en charge précoce. A cet égard, il est prévu le recrutement d'une éducatrice spécialisée à 0.5 ETP de mai à août 2024 et à 0.90 ETP de septembre 2024 à août 2025. Par ailleurs, il est prévu diverses régularisations salariales (effets du Ségur, revalorisation salariale de certains professionnels...).
- 16 920,00 € sur la ligne 6228 Divers pour des formations prévues pour le personnel (enveloppe de CNR alloués par l'ARS)

GROUPE 3

8 000,00 € de crédits supplémentaires en raison de l'actualisation des charges (augmentation des cotisations (ANECAMSP, etc...) , achat de tablettes pour le développement des visites à domicile.

Par ailleurs, du fait de l'augmentation régulière depuis 3 ans, de la file active et des nouveaux projets du CAMSP en lien avec la campagne Handicap Agir Tôt, intervention précoce PIPA et parcours TSA, les équipes du CAMSP ont des difficultés en lien avec les locaux. Le projet de création d'un bâtiment annexe du CAMSP voire d'installation du CAMSP dans de nouveaux locaux dans un autre secteur répondrait au mieux aux besoins.

- 4 000,00 € sur la ligne 61561 Informatique
- 2 000,00 € sur la ligne 6182 Documentation générale et technique
- 2 000,00 € sur la ligne 61568 Autres

Le solde de l'excédent budgétaire soit 57 455,00 € sera repris au budget 2025.

Au vu des éléments présentés, je vous propose :

1- D'affecter au budget annexe 2024 du CAMSP :

- en totalité le résultat 2023 d'investissement soit 206 896,64 €
- partiellement le résultat 2023 de la section d'exploitation soit 120 170,66 €

2- D'affecter au budget annexe 2025 du CAMSP :

- partiellement le résultat 2023 de la section d'exploitation soit 57 455,00 €

3- D'adopter la décision modificative n°1 2024 du budget annexe du CAMSP qui s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement à 206 896,64 €, et en dépenses et en recettes d'exploitation à 120 170,66 €.

Conclusion :

Je vous prie mes chers collègues de bien vouloir en délibérer.

LA PRESIDENTE,

Liste des annexes

Annexe 1 : Propositions
budgétaires

Annexe 2 : BS 2024 du Budget
annexe du CAMSP

Propositions budgétaires

DM1 2024

Groupe	Nature	Libellé nature	Fonctionnement		Investissement	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
C1	6066	Fournitures médicales	2 000,00			
C1	6251	Voyages et déplacements	2 000,00			
C1	6262	Frais de télécommunication	2 000,00			
C1	6288	Autres	2 000,00			
TOTAL C1			8 000,00			
C2	6215	Personnel affecté à l'établissement	87 250,66			
C2	6228	Divers	16 920,00			
TOTAL C2			104 170,66			
C3	61561	Informatique	4 000,00			
C3	61568	Autres	2 000,00			
C3	6182	Documentations générales et techniques	2 000,00			
TOTAL C3			8 000,00			
002	002	Excédent de fonctionnement		120 170,66		
TOTAL				120 170,66		
001	001	Résultat d'investissement cumulé antérieur				206 896,64
003	003	Excédent prévisionnel d'investissement			202 896,64	
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique			2 000,00	
21	2184	Mobilier			2 000,00	
TOTAL					206 896,64	206 896,64
TOTAUX			120 170,66	120 170,66	206 896,64	206 896,64